

— M. ANCIEN envoie la copie d'un document qu'il a retrouvé dans les archives de l'évêché de Soissons. Ce sont des lettres de Louis XIV, datées de 1660, accordant à l'évêque de Soissons le droit de prendre 50 cordes de bois de chauffage dans les forêts royales de Cuise ou de Retz.

— M. BOURDON poursuit sa causerie sur son travail « Autour du camp de Royallieu ». Il s'en tient à la période pendant laquelle les casernements de Royallieu servaient, avec le quartier Bourcier, de lieux d'internement des prisonniers de guerre français, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1940. Il était alors relativement facile d'apporter une aide matérielle et morale aux prisonniers et d'organiser l'évasion de bon nombre d'entre eux, le commandant allemand du camp faisant preuve de beaucoup de mansuétude à leur égard.

Séance du 20 Mars 1946

Présidence de M. HÉMERY, président.

Excusés : Mme et M. Mourichon, MM. J. Desmaret, Fontaine, Vergnet-Ruiz.

Membres présents : 33.

Publications reçues : A signaler dans la Revue historique et archéologique du Maine — 1944-1945 — une étude sur Benjamin Aubery, sieur du Maurier (1566-1636) par R. de Linière, dans laquelle est relatée l'audience de congé accordée par Louis XIII au château de Compiègne, le 20 avril 1624, à l'ancien ambassadeur de France en Hollande.

Présentations : M. Robert Vermand, étudiant, rue Pierre-Sauvage à Compiègne, présenté par M. Muller et Mlle Dumont.

— M. Teillon, directeur des hospices de Compiègne, présenté par MM. J. Desmarest et Gresset.

Communications : M. ROBIQUET, qui a pu apprécier les travaux de Léré au cours de ses recherches historiques sur le château de Compiègne, fait une agréable causerie sur cet étonnant compiégnais, sa vie et ses nombreux manuscrits conservés à la bibliothèque de Compiègne. Ceux-ci sont une mine inépuisable de renseignements les plus variés sur la région, que l'on consulte toujours avec profit.

— M. MULLER rappelle le souvenir de saint Cornille et de saint Cyprien, patrons de l'antique abbaye compiégnaise et dont notre ville possède des reliques depuis le IX^e siècle.

— M. BOURDON poursuit le récit de ses souvenirs sur le camp de Royallieu lorsque celui-ci fut réservé aux internés civils français et étrangers.